Charte de l'Association Sportive « Les Coquelicots »

Lorsque je participe à l'AS du collège, je m'engage à :

1. Renvoyer mon inscription au plus tard le vendredi qui précède la compétition du mercredi.
2. Prévenir un enseignant d'EPS en cas d'empêchement de dernière minute.
3. Être à l'heure aux horaires de départ et de retour (parents).
4. Participer à hauteur de 2 euros. Ils seront prélevés sur la facture trimestrielle pour le transport (hors compétition nationale).
5. Respecter les enseignants, partenaires et adversaires lors des épreuves.
6. Avoir un comportement exemplaire pour donner une bonne image du collège lors des trajets et pendant les épreuves (aider à ranger, mettre ses déchets à la poubelle, être fair-play…) sous peine d'exclusion de l'A.S.
7. Récupérer obligatoirement les cours manqués lorsque les départs ont lieu le mercredi matin.
8. Donner le maximum de soi-même et une bonne image de l'Association Sportive « les coquelicots ».
9. Ne pas utiliser les enceintes connectées. Les téléphones portables sont tolérés uniquement pendant la durée du déplacement (en mode silencieux).
10. Le président de l'association, M.Maignan, en concertation avec les enseignants d'EPS, se réserve le droit d'annuler la participation d'un élève à la compétition en cas de manquement au règlement intérieur et à cette charte.